Article 43 du Règlement

Que le gouvernement cesse de se comporter d'une façon aussi honteuse et qu'il mette immédiatement en application les termes de l'accord selon l'esprit et la lettre de la loi.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PÊCHES

LA DÉLIVRANCE DE PERMIS À DES NON-INUIT DANS LE NORD— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, la motion que je demande à présenter en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement porte également sur cette affaire importante. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a fait preuve de la plus complète indifférence à l'égard du bien-être des pêcheurs du Nord et du sort des Inuit qui comptent sur la pêche pour 70 p. 100 de leur subsistance en délivrant des permis à six navires de pêche alors qu'il manquait de renseignements suffisants concernant l'environnement et l'écologie, et sans tenir compte du fait que ce sont les Inuit qui ont mis en valeur cette zone de pêche. Je propose donc, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Que le ministre annule tous les permis qu'il a délivrés à des pêcheurs qui ne sont pas Inuit et qui pratiquent la pêche dans la baie James et dans la région de l'Ungava tant qu'une étude des répercussions sur l'environnement n'aura pas été parachevée.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ACCORD SUR LA BAIE JAMES—LE REMBOURSEMENT DES FONDS DÉPENSÉS PAR LES INUIT ET LES CRIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, comme le gouvernement fédéral n'a pas fourni les services prévus dans la Convention relative à la baie James et au Nord québécois, les Cris et les Inuit ont dû dépenser un total de 37 millions de dollars de leurs propres fonds pour assurer ces services à leur population; c'est pourquoi je propose, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de Cariboo-Chilcotin (M. Greenaway):

Que le gouvernement rembourse en totalité les fonds dépensés par les Inuit et les Cris, avant la fin de la présente année financière.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1110)

LA CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES PENSIONS

LES REPRÉSENTANTS DU GROUPE DE TRAVAIL DE TORONTO— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Le groupe d'étude chargé par le maire de Toronto d'examiner les problèmes des infirmes et des personnes âgées de cette ville n'a pas été autorisé à assister à la conférence nationale sur les pensions prévue pour la semaine prochaine à Ottawa. Vu le grand nombre de personnes que représente ce groupe à Toronto, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Est (M. Smith):

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social soit priée de revenir sur sa décision et d'inviter le groupe d'étude du maire à s'y faire représenter.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA CONSTITUTION

LA POSITION DU PARTI CONSERVATEUR AU PARLEMENT— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, étant donné que la Chambre débat depuis déjà six semaines l'amendement proposé par le parti conservateur à la résolution constitutionnelle . . .

Une voix: Qui a écrit votre texte, Bob?

M. Rae: . . . et que le parti conservateur ne cesse de faire de l'obstruction systématique pour empêcher les autres partis de présenter à leur tour leurs propres amendements constitutionnels portant sur les droits de la femme et des autochtones . . .

Une voix: Vous êtez mûr pour le Sénat, Bob.

M. Rae: ... et empêcher la Chambre de faire avancer ses travaux, baîllonnant ainsi en fait le Parlement, je propose, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre réaffirme qu'il lui incombe, de par ses obligations envers le pays, d'étudier toutes les questions de fond qui préoccupent la population canadienne, et qu'elle déplore l'obstruction systématique actuelle du parti progressiste conservateur du Canada à l'amélioration de la résolution constitutionnelle.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à la mise en délibération de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.